

# Groupe de travail Emploi, Formation professionnelle, Développement économique

**Proposition formulée dans le cadre de l'élaboration du plan de relance :**

## > Économie informelle, une occasion de formalisation

### 1. CONSTAT(S) PREVISIONNEL(S)

A quelles conséquences et impacts potentiels de la crise sanitaire votre proposition permettrait-elle de répondre ? Sur quels éléments faites-vous reposer ce constat prévisionnel ?

L'économie informelle – même si cette réalité est complexe à appréhender tient une part importante dans l'économie globale des quartiers.

Une partie des activités de cette économie informelle est portée par des initiatives de femmes et ce dans trois secteurs principaux : l'esthétique, la restauration, la « mode ».

Ces initiatives sont développées dans un cadre informel car elles constituent souvent un revenu complémentaire – souvent aux aides sociales perçues par ailleurs. L'obstacle majeur à l'officialisation de l'activité économique réside, au-delà des démarches administratives, dans la crainte de perdre les aides sociales perçues, de ne pas retrouver ces dernières en cas de cessation d'activité. L'incertitude dans un contexte économique familial déjà fragile, est alors impensable

Ces activités constituent parfois une stratégie de repli professionnel pour des femmes confrontées à de la discrimination à l'emploi sur les marchés classiques de l'emploi.

Cette économie informelle a été totalement mise à l'arrêt avec le confinement et accentue les difficultés économiques de ces « entrepreneuses ». Le re-démarrage de ces activités va très probablement être perturbé par l'effondrement des ressources des habitants des quartiers.

Ce coup d'arrêt peut représenter une opportunité pour mettre en place une phase de transition de ces activités informelles vers une forme économique plus formelle.

## DESCRIPTION DE LA PROPOSITION ET DE SES OBJECTIFS

Décrivez votre action en détaillant notamment :

- Les objectifs poursuivis (courts, moyens, long terme, précisez les échelles de temps)
- Les bénéficiaires finaux de votre proposition : type de publics, secteurs d'activité, taille d'entreprises, structures de l'ESS, etc.
- Estimation du nombre de bénéficiaires potentiels.
- Echelons territoriaux de mise en œuvre
- Modalités de pilotage

L'IR-DSU propose donc la mise en place d'un dispositif de « régularisation » de l'économie informelle basé sur la mise en place d'une transition entre aides sociales et revenus d'une activité économique rentable et pérenne.

Ce dispositif pourrait comprendre :

- Une possibilité de cumul pendant 3 à 5 ans des revenus de l'activité et des aides sociales.
- Une défiscalisation totale des activités sur les 3 années suivant leur officialisation
- La définition d'un « filet de sécurité » pour ces femmes entrepreneuses ( par exemple en cas de cessation d'activité dans les trois premières années, poursuite du versement des aides sociales dans les conditions antérieures,...)

## 2. PARTIES-PRENANTES

Quels seraient les principales parties-prenantes d'une telle proposition.

Ministère économie, Ministère de la santé et des solidarités et associations d'élus locaux + ADF pour le calibrage du dispositif.

Equipes locales politique de la ville et acteurs locaux du développement économique des quartiers.

## 3. TEMPORALITE ET FREINS EVENTUELS A LA MISE EN OEUVRE

Votre proposition constitue-t-elle une réponse de **court terme** (mise en œuvre dès la mi-mai), de **moyen-terme** (mise en œuvre dès la rentrée de septembre), de **long terme** (mise en œuvre à compter de janvier 2021).

Décrivez les éventuels freins à la mise en œuvre d'une telle proposition (limites imposées par l'épidémie de Covid, freins institutionnels (de type partage de compétences), difficultés financières, éclatement des acteurs, etc.) et la manière dont ils pourraient être dépassés.

Réponse de moyen terme : mise en place à compter de septembre 2020.